

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents: 9

votants : 10

OBJET : Concessions réservées au cavurnes dans le cimetière communal : tarifs et modalités

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 17 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

PRÉSENTS: Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint – M. JARRY Jean-Jacques – M. BEYLIER Jean-Louis - Mme DUPUY Fabiola - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine - M. GYURITS Alexandre - Mme KOERTS Marjorie.

EXCUSÉS: M. DRURY Robert , M. BONNAUD Guillaume (procuration à Mme GUEIDAN Laurette)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Frédéric EYMERY

Vu le nombre croissant de demandes pour des concessions spécifiquement conçues pour accueillir des cavurnes, la municipalité a défini un espace dans le cimetière communal, près du Jardin du Souvenir, réservé à cet effet.

- Les concessions seront d'une **surface de 2.25m²**, soit 1.5 m. de long et 1.5 m. de large.
- Le **tarif** de chaque concession sera **de 300.00 €**
- La **durée** de la concession sera **perpétuelle**

Il est à noter qu'un règlement spécifique aux concessions des cavurnes sera à prévoir dans le règlement du cimetière.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

Le Maire,

Annick HUCHET

The image shows a blue ink signature of Annick Huchet written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de LE CHALARD' at the top and '87500 (Haute-Vienne)' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22/05/2024

Et de la publication le 22/05/2024